



### A retenir

**Cératite** : augmentation de la pression cette semaine ; pression moyenne toutefois

**Oïdium** : présence de contamination sur pousses et fruits essentiellement sur jeunes vergers

**Tordeuse orientale** : toujours des dégâts sur fruits observés sur plusieurs parcelles

**Thrips** : pression faible

**Maladie de conservation** : forte pression

### SOMMAIRE

Abricotier -

Pêcher-Prunier

Abricotier –

Pêcher

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle  
MILLELIRI



Structures partenaires : CA  
2B, CANICO, FREDON, Sud  
Amandes, exploitants  
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>  
Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le  
Ministère chargé de  
l'agriculture, avec l'appui  
financier de l'Agence  
Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués  
au financement du plan

## ABRICOTIER – PÊCHER - PRUNIER

### • Acarien rouge

**Observation** : quelques foyers sont présents sur pêchers essentiellement ; la présence d'auxiliaires est observée sur ces foyers.

**Evaluation du risque** : le risque est faible en fin de saison ; repérer les foyers pour la saison prochaine.

### • Plomb parasitaire

**Observation** : les arbres ayant présentés des symptômes (feuillage vert/gris plomb) doivent être repérés dans le verger : ces arbres ne devront pas être taillés en même temps que les autres arbres du verger pour limiter la contamination à l'ensemble de la parcelle.

**Gestion du risque** : avant la chute des feuilles, repérer les arbres atteints. Les couper et les brûler pour en éviter la propagation. Marquer les arbres et suivre l'apparition de symptômes la saison prochaine pour confirmer la présence de plomb.

### • Pou de San José

**Observation** : pas de migration observée sur les différents secteurs ; à surveiller

### • Cochenille blanche du murier

**Observation** : essaimage non débuté ; observation du début de soulèvement des boucliers ; peu de parcelles touchées.

**Evaluation du risque** : le risque est faible ; suivre le début de l'essaimage

### • Cicadelle verte

**Observation** : forte pression occasionnant le ralentissement de la pousse, dégâts d'autant plus préjudiciables que le verger est jeune.

**Evaluation du risque** : le risque est élevé sur jeunes plantations, moyen sur verger adulte

### • Oïdium

**Observation** : de nouveaux dégâts constatés essentiellement sur pousses sur vergers très poussants ou jeunes vergers ; observation de nouvelles contaminations sur les derniers fruits sur variétés sensibles ou en zones humides ; les conditions climatiques restent favorables aux contaminations (humidité et températures douces en journée).

**Evaluation du risque :** le risque est moyen à élevé selon la sensibilité variétale et âge du verger : seules les jeunes plantations sont encore soumises au risque de contamination

## PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mardi 18 et mercredi 19 septembre	Jeudi 20 septembre	Vendredi 21 septembre	Samedi 22 à mardi 25 septembre
Haute Corse/ Corse du Sud				
	Temps instable, avec risque orageux, températures en baisse	Temps ensoleillé en début de journée, risque d'averses dans l'après-midi		Retour du beau temps

Pour la période du samedi au mardi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

## LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### ***Xylella fastidiosa***

***Xylella fastidiosa*** peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

**En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque.** La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia***, ***Cistus monspeliensis***, ***Prunus avium***, ***Prunus dulcis*** et ***Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales

sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de \*Xylella fastidiosa\*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.